Remise d'alcool aux jeunes

PM

BPHR 2.4.3

Objectif

Respecter les limites d'âge légales.

À faire, à respecter

- 16 ans minimum pour la bière, le vin et le vin de fruits ; 18 ans pour les spiritueux, apéritifs et alcopops.
- Afficher très lisiblement ces limites d'âge.
- Le personnel est formé ; en cas de doute, il demande un justificatif d'âge.

Valeurs à respecter

Bière, vin, vin de fruits	**dès 16 ans**
Spiritueux, apéritifs, alcopops	**dès 18 ans**

Si ce n'est pas conforme (mesures correctives)

- Refuser la remise ; rappeler la règle à l'équipe ; poser l'affiche manquante.

Qui contrôle, à quelle fréquence, comment l'enregistrer

Affiche contrôlée à chaque inventaire ; rappel du personnel au moins une fois par an.

Contrôle fait le : _____ visa : _____ Remarques : _____